

Décision Générale colonial

Décision n° 278 du 20 mars 1948

n° 278

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 20 mars 1948
Numéro JO n° 3 du 31/03/1948	Date du numéro 31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de 15 jours à solde entière pour en jouir à Djibouti, est accordée à M. Rakotondrasoa, secrétaire dac tylographe contractuel, en service aux P. T. T.